



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/089

L'an deux mille vingt deux et le vingt et un juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Christine MARECHAL, Madame Joëlle DANAY, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration Madame Béatrice BERTRAND

Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA

Monsieur Corrado RANGHELLA donne procuration à Monsieur Erald GAST

Monsieur Patrice FAUCONNET donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECC

Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Madame Pascale DOMECC

Étaient absents : Olivier AMANS excusé sans pouvoir.

Secrétaire de séance : Jackie ROY

Date de convocation : 13 juillet 2022

Objet : PA042022 : Travaux d'aménagement de la voirie communale – Programme 2020 – 2021

Madame Anne-Marie EYCHENNE revient dans la salle

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que dans le cadre de son programme de travaux de voirie, la commune a décidé de réaliser des travaux d'aménagement. Pour cela, un marché de travaux doit être lancé selon la procédure adaptée, pour l'exécution de ces travaux d'aménagement de la voirie communale (Programme 2020 - 2021).

Il propose que ce marché soit alloté comme suit :

- Lot 1 : Programme 2020

- Lot 2 : Programme 2021

Les travaux concernés par ce marché sont les suivants :

- Rue Napoléon Peyrat – Reconstruction de trottoir en bétons bitumineux.
- Ecole G.SAND – Réfection de la cour de l'école maternelle.
- Chemin de Canterrugue – Réfection de la chaussée sur 1500 mètres.
- Carrefour rue Mermoz/rue des rives hautes – Reprise d'îlot directionnel.
- Rue Mermoz – Construction de trottoir en béton bitumineux de 1.40 m de largeur.
- Cité Guynemer – Aménagement de l'entrée du lotissement.
- ZAC des Rives Hautes : Rue J.L DAVID – Réfection de trottoir en bétons bitumineux.
- Cité St Barthélémy – Réfection d'une partie de trottoir.

- Rue du 8 mai – Réfection de trottoir côté droit et de la chaussée en bétons bitumineux.
- Rue Maréchal Joffre – Réfection de trottoir en béton balayé.
- Diverses rues de la ville – Renforcement de chaussée et revêtement ainsi que la réalisation de passages surélevés et ralentisseurs.
- Voies d'accès à l'école Lamartine – Mise en conformité de trottoir pour arrêt bus et construction d'une rampe PMR pour accès à l'école.
- Rue Jacquard – Parking.
- Impasse J.L DAVID / Toulouse Lautrec – Aménagement.
- Résidence les Aubépines – Aménagement chaussée.
- Réfection du chemin rural.
- Rue René Cassin (réseau pluvial et stationnements).

Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé à : 340 000.00 € HT.

Puis, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (voix 28 POUR)

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer, à signer et à exécuter le marché de travaux PA042022 : Travaux d'aménagement de la voirie communale – Programme 2020 - 2021, lancé selon la procédure adaptée, avec 2 lots, pour un montant estimé à 340 000.00 € HT et concernant les travaux énumérés ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont (seront) prévus au budget correspondant,
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour l'application de la présente,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Secrétaire de séance
Monsieur Jackie ROY



Pour le Maire :
DUROUDIER Jérôme
Premier Adjoint

Le Maire
Marie SANCHEZ

